

Activateur des aides publiques



# NEWSLETTER GLOBAL INDUSTRIE



### AIDE AUX INVESTISSEMENTS DE PERFORMANCE INDUSTRIELLE



La Région **Nouvelle-Aquitaine** accompagne financièrement les PME et ETI dans leurs projets d'investissement de production tels que :

- la création d'un nouvel établissement ou de capacités de production,
- l'extension des capacités de production,
- la diversification de la production,
- un changement fondamental de l'ensemble du processus de production

L'aide prend la forme d'une subvention pouvant représenter **30%** du coût du projet.

## AAP ENERGIES RENOUVELABLES ÉLECTRIQUES

La Région francilienne a lancé un Appel A Projet pour le développement des énergies renouvelables. Ce dispositif est très complet puisqu'il accompagne les entreprises (de toutes tailles), les collectivités et les associations. Il est décomposé en 3 phases : étude, travaux et investissements.

- Les études de faisabilité technique, structure, économique, financière, juridique de projet d'énergie électrique renouvelable et de récupération, peuvent être financées jusqu'à 50% du montant, plafonné à 50 000 €.
- Si l'étude identifie la nécessité de réaliser des travaux pour installer des panneaux photovoltaïques, ces travaux sont financés jusqu'à 50%, plafonnés à 200 000 €.
- Les projets photovoltaïques sur toitures, les ombrières de parkings, les ombrières sur des zones artificialisées ne présentant pas de conflits d'usages, les délaissés routiers sont financés également jusqu'à 50% avec un plafond de dépenses éligibles de 300 000 €.

#### >>> RETOUR DU SURAMORTISSEMENT



Le suramortissement fiscal, qui s'ajoute à l'amortissement classique, est un dispositif instauré par le gouvernement pour inciter les entreprises à réaliser davantage d'investissements productifs. Le taux s'élève à 40% de la valeur d'origine des immobilisations concernées.

Les investissements doivent pouvoir faire l'objet d'un amortissement dégressif (Il faut donc que les biens acquis soient neufs et exploités durant au moins **3 ans**. *Exemple :* pour l'acquisition d'une machine de production de **600 000 €** HT, amortissable sur 5 années, le montant de la déduction exceptionnelle sera de **132 000 €**.



En Ile de France, le Pack IA (Intelligence Artificielle) vise à soutenir les entreprises dans leurs projets d'intelligence artificielle, en leur offrant une aide financière pour développer et mettre en œuvre des solutions innovantes basées sur l'IA. Cette subvention permet aux entreprises de bénéficier d'un soutien financier pour accélérer leur transformation numérique et améliorer leur compétitivité sur le marché grâce à l'utilisation de l'IA.

Le Pack IA couvre un large éventail d'opérations liées à l'IA. Il s'agit notamment de :

- L'accompagnement personnalisé sur le thème de l'intelligence artificielle par des experts.
- La mise en place de projets d'IA dans l'entreprise.
- La formation des employés à l'utilisation de l'IA.

La subvention couvre **50%** du coût de l'accompagnement personnalisé par des experts en IA.



## >>> FONDS D'INNOVATION : 4 MILLIARDS D'EURO POUR LES TECHNOLOGIES "ZÉRO NET"



L'Innovation Fund est un fond européen consacré au déploiement de technologies innovantes à faible intensité de carbone. L'IF se concentre sur les technologies hautement innovantes et les grands projets qui peuvent entraîner des réductions d'émissions significatives.

Il soutient les projets dont les dépenses sont à minima de **2,5 millions d'euros** et peut financer jusqu'à **60%** des dépenses pertinentes.



Nous serons présents au salon **Global Industrie**, le rendez-vous incontournable des acteurs de l'industrie, qui se tiendra à **Paris** du **25 au 28 mars 2024**. Vous pourrez nous retrouver au stand **N°5D88**, **Hall 5A**, afin d'échange sur vos investissements futurs et les opportunités d'aides et subventions publiques disponibles pour vos projets.



Contactez nous pour un **audit gratuit** de votre éligibilité aux aides publiques ou pour une **étude personnalisée** des subventions et aides publiques disponibles pour vos projets.

contact@hekeos.fr | www.hekeos.fr | 06 09 01 82 06